



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN**

**COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



Quatrième session du Comité de l'administration et des finances (CAF)

Split, Croatie, 13-17 mai 2013

**RAPPORT DU SECRÉTARIAT SUR LES QUESTIONS
ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

Projet

INTRODUCTION

1. L'objectif du présent document, y compris ses annexes, est de rendre compte des mesures administratives et financières prises pendant la période intersessions 2012. Il traite notamment des réalisations du Groupe de travail pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) et de questions telles que la dotation en personnel, le nouveau siège de la CGPM, les réunions, les publications, l'état d'avancement de la ratification de l'Accord portant création de la CGPM modifié en 1997, la situation du paiement des contributions des membres au budget autonome et des dépenses effectuées en 2012, y compris pour les projets financés par des ressources extrabudgétaires.

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

Recommandations adoptées en vertu de l'Article V de l'Accord portant création de la CGPM

2. Le Secrétariat a transmis officiellement aux membres et aux observateurs le texte des recommandations et résolutions adoptées à la trente-sixième session de la Commission (Maroc, mai 2012). Ces documents ont également été publiés sur le site Internet de la CGPM. À l'issue du «délai de grâce» qui a suivi la notification des recommandations, pendant lequel aucune objection officielle n'a été formulée, et conformément à l'Article V de l'Accord portant création de la CGPM, les recommandations susmentionnées ont pris effet le 6 octobre 2012. Les membres en ont été dûment informés.

État d'avancement des activités du Groupe de travail pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la CGPM, y compris le premier Programme-cadre stratégique de la CGPM

3. Rappelons que le Groupe de travail a été créé à la trente-cinquième session de la Commission dans le but d'améliorer le cadre institutionnel et juridique de la CGPM. Le «premier Programme-cadre stratégique de la CGPM (2013-2018) à l'appui des activités du Groupe de travail» a été adopté par la Commission durant la session susmentionnée afin d'établir une plateforme de promotion du développement durable et de la coopération dans sa zone de compétence, fondée sur des arrangements pluriannuels et multipartites. Son objectif final est d'encourager la coopération régionale, notamment en collaboration avec des projets régionaux de la FAO et les organisations partenaires, et de renforcer

les capacités de la CGPM dans le domaine de la collecte des données en établissant des bases de données régionales fiables et en prônant une approche sous-régionale de la gestion des pêches.

4. Grâce au soutien financier de certains Membres, le Programme-cadre stratégique de la CGPM a été effectivement lancé en décembre 2012, et l'accent a été mis, au cours de la première phase, sur des activités visant à: i) renforcer les cadres de collecte et de communication de données relatives à la gestion des pêches relevant de la zone de compétence de la CGPM et ii) favoriser l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels au niveau sous-régional, y compris les questions de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, par des ateliers sous-régionaux et diverses enquêtes et méthodologies. Des points focaux nationaux ont été nommés afin que chaque membre de la CGPM puisse mener à bien des tâches spécifiques dans le cadre de ces activités.

5. Conformément aux priorités définies par le Groupe de travail, le Programme-cadre stratégique sert également de base au nouveau cadre institutionnel de la CGPM, l'objectif principal étant de fournir à la Commission un système d'information complet qui permettra d'asseoir son processus décisionnel sur de solides bases scientifiques. Une telle initiative est en fait associée au lancement du processus d'amendement des textes fondamentaux de la CGPM, qui ont été distribués aux Membres en mars 2013 afin qu'ils soient examinés à temps pour la session annuelle de la Commission.

6. Conformément à la pratique de l'année précédente, les résultats issus de cette première phase du Programme-cadre stratégique devraient être analysés par des représentants des Membres au cours de la deuxième réunion de validation du Groupe de travail, qui se tiendra les 10 et 11 mai 2013, à Split, Croatie. L'axe principal de la réunion, qui sera également ouverte aux observateurs et aux organisations partenaires d'assurer un processus participatif et transparent, sera de recommander à la Commission, à sa trente-septième session, la marche à suivre en ce qui concerne le processus d'amendement des textes fondamentaux de la CGPM.

Actions spécifiques de la CGPM en mer Noire

7. Conformément à la décision de la CGPM d'accroître ses activités relatives à la mer Noire, les activités dans la zone ont menées durant la période intersessions sous les auspices du Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire et du Programme-cadre de la CGPM. Le groupe de travail susmentionné a désigné des points focaux pour chacun des États riverains de la mer Noire et facilité la création d'une base de données en ligne régionale d'experts de la mer Noire. Le Programme-cadre, quant à lui, a permis d'organiser deux ateliers spécifiques concernant la mer Noire: l'un sur des questions de suivi, de contrôle et de surveillance, et l'autre sur des questions de collecte de données.

8. Pendant la période intersessions, le Secrétariat de la CGPM a maintenu une coopération considérable avec tous les États riverains de la mer Noire, membres et non membres. D'une part, et compte tenu du nombre croissant des activités de pêche et d'aquaculture menées dans la zone, les contacts avec les points focaux de la CGPM en Bulgarie, Roumanie et Turquie ont été renforcés, notamment grâce à l'établissement de points focaux spécifiques du programme-cadre pour ces pays. D'autre part, les pays non membres ont exprimé leur intérêt pour les activités de la CGPM, renforcé leur participation aux travaux de la Commission et resserré les liens avec le Secrétariat. Dans l'ensemble, on a relevé un bon niveau de participation de tous les États riverains aux réunions techniques (y compris la première présentation des évaluations de stocks aux groupes de travail liés à la CGPM) et aux sessions statutaires.

Fonctionnement du Secrétariat

Organisation du Secrétariat et nomination du personnel

9. Le poste de spécialiste des ressources halieutiques (P-4) a été pourvu par M. Miguel Bernal (de nationalité espagnole) le 1er août 2012 et le poste de rédacteur/traducteur scientifique (P-2) a été pourvu par Mme Dominique Bourdenet (de nationalité française) le 1^{er} octobre 2012. La promotion de Mme Claudia Escutia au rang d'adjoint au programme (G-6) a été décidée avant la trente-septième session de la Commission.

10. Avec l'installation de la CGPM dans ses nouveaux locaux (Palais Blumenstihl), les tâches de sécurité ont été assumées de manière temporaire et par roulement par une équipe de quatre anciens agents de sécurité de la FAO pendant les horaires de travail établis (de 7 heures du matin à 19 h 30), en deux équipes. Au moment de l'impression du présent rapport, les recrutements du chargé des pêches, spécialiste des questions institutionnelles et juridiques, d'auxiliaire de bureau (G-3) et d'agent de sécurité (G-2) sont en cours d'examen.

11. Il convient de noter que, pour que cette charge de travail puisse être assumée, certaines tâches ont été effectuées grâce à la contribution de ressources humaines temporaires (volontaires, stagiaires et consultants, par exemple) qui ont aidé à traiter des questions comme le système de surveillance des navires par satellite (SSN), certaines espèces d'élastomobranches, l'évaluation des stocks, etc.

Activités intersessions de la CGPM (réunions, coopération, publications et autres)

Activités ordinaires (budget autonome)

12. Pendant la période intersessions, le Secrétariat a coordonné et contribué activement à la préparation et à la conduite des activités et des réunions convenues par la Commission. Il s'agissait en particulier: i) de la quinzième session du Comité scientifique consultatif (CSC) et de 9 réunions de ses organes subsidiaires; ii) de la huitième session du Comité de l'aquaculture (CAQ), y compris le SIPAM, et de 4 réunions de ses organes subsidiaires; et de iii) de la deuxième session du Groupe de travail sur la mer Noire.

Bureau de la Commission

13. Pendant la période intersessions, la liaison a été maintenue à un excellent niveau de coordination et de consultation avec le Bureau de la CGPM et ceux de ses comités. Une réunion du Bureau de la CGPM s'est tenue en janvier 2013 pour examiner des questions essentielles, y compris la mise en œuvre du plan de travail, et la mise en place du Groupe de travail pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la CGPM et du Programme-cadre. Une réunion du Bureau du Comité d'application s'est tenue le 12 avril 2013 au siège de la CGPM. Aucune réaction n'a été reçue concernant l'invitation à organiser une réunion du Bureau du CAF le même jour.

Activités liées au Programme-cadre (fonds extrabudgétaires)

14. En outre, la CGPM a organisé 4 ateliers durant la première phase d'activités de son Programme-cadre (ainsi que 3 autres ateliers qui devraient avoir lieu entre juin et octobre 2013) en vue d'aborder des questions spécifiques – notamment la collecte de données relatives aux pêches, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et les plans de gestion pluriannuels – pour chaque sous-région de la CGPM (Méditerranée occidentale, centrale et orientale, Adriatique, mer Noire).

Coopération avec les Membres

15. Dès que le Secrétariat est devenu pleinement opérationnel dans son nouveau siège, au Palais Blumenstihl, il a été possible d'organiser plusieurs réunions à haut niveau, notamment les suivantes: en novembre 2012, durant une visite de la délégation de l'UE dirigée par Mme Maria Damakani, Commissaire européenne aux affaires maritimes et à la pêche, un certain nombre de questions ont été abordées concernant la réforme de la CGPM et la nécessité d'utiliser une approche sous-régionale dans l'adoption de plans de gestion à long terme dans la mer Méditerranée et la mer Noire. En octobre 2012, M. George Pullicino, alors Ministre des ressources et des affaires rurales de Malte, a été reçu pour examiner – dans le cadre du renforcement de la coopération entre Malte et la CGPM – plusieurs questions concernant des activités ayant trait à la collecte de données, à l'aquaculture et au contrôle des activités liées à la pêche.

16. Des contacts permanents et une excellente collaboration ont été établis avec le Ministère italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières (MIPAAF) et le gouvernement français grâce à des réunions et des échanges bilatéraux qui ont permis de recenser des mesures spécifiques à prendre dans le cadre de certaines activités du Programme-cadre stratégique.

17. La CGPM et le Ministère italien de l'environnement ont conclu un accord relatif à un projet commun portant sur une coopération méditerranéenne pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines, qui devrait contribuer aux travaux en cours sur le «bon état écologique» des écosystèmes méditerranéens et l'utilisation durable des ressources biologiques marines qui s'y trouvent, et encourager la coopération avec des organisations internationales pertinentes, des institutions compétentes et des membres de la CGPM. Des réunions de coordination ont été organisées pour définir les modalités du plan de travail de la première phase d'activités.

18. Les contacts avec des Membres pour examiner la question du renforcement des activités de la CGPM dans certaines zones ou du développement d'activités particulières se sont poursuivis pendant la période d'intersessions. À cet égard, les discussions menées avec Monaco, la Turquie et d'autres Membres pour obtenir un accord sur des actions spécifiques à réaliser au sein du Programme-cadre ont bien avancé.

Actions spécifiques des Membres

19. Dans le but de renforcer la collaboration existante avec les Membres et/ou lorsque cela était demandé spécifiquement par des pays, le Secrétariat a organisé des réunions ad hoc rassemblant toutes les parties prenantes (projets régionaux de la FAO, experts, organisations partenaires, selon le cas) pour définir des besoins précis et élaborer les plans de travail nécessaires au traitement des questions soulevées. La réunion organisée en décembre 2012 dans le cadre de l'Action concertée pour le Liban a permis de définir plusieurs priorités, de décider de la conception d'un programme complet et d'élaborer une feuille de route ciblée qui sera proposée aux donateurs potentiels. À cet égard, et dans le but d'appuyer l'approche sous-régionale encouragée par le Groupe de travail pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la CGPM, le Ministère de l'agriculture du Liban a envoyé une **lettre officielle en novembre 2012 proposant d'héberger le bureau sous-régional de la CGPM pour la Méditerranée orientale dans un centre rénové et équipé à Batroum**. Il a été décidé d'examiner cette proposition, qui entraînerait le recrutement d'un coordonnateur de la CGPM pour la sous-région, à la session annuelle de la Commission.

20. De même, le projet pilote sur la viabilité d'un système de surveillance des navires par satellite en Égypte a poursuivi ses activités. Dans le prolongement d'une première réunion qui s'est tenue en septembre 2012 avec les parties intéressées, il est prévu d'organiser dans les prochains mois une deuxième réunion pour tester le matériel qui devrait être utilisé pendant la phase d'essai. À partir de ces expériences réussies, d'autres Membres de la Commission ont exprimé le souhait de prendre des mesures concertées analogues dans leurs pays.

21. En outre, la mise en place du Réseau des instituts de recherche du Maghreb pendant la période intersessions a permis de créer un portail Internet pour appuyer le Réseau, et d'organiser une réunion qui se tiendra en juin 2013 en vue d'examiner les aspects techniques liés à la définition d'un plan de travail qui sera exécuté au cours des prochaines années par le Réseau au niveau régional, en coopération avec la CGPM et d'autres partenaires, ainsi que des aspects opérationnels, notamment la définition des éléments nécessaires à un protocole d'accord avec la CGPM.

Coopération avec des organisations partenaires

22. La CGPM a renforcé sa collaboration dans des domaines d'intérêt commun avec des organisations partenaires, notamment avec l'Union mondiale pour la conservation de la nature (IUCN), le Centre régional d'activités pour les aires spécialement protégées (CAR/ASP) du PNUE et le Centre international des hautes études agronomiques de la Méditerranée (CIHEAM). En particulier, une coopération étroite a été maintenue – par le biais d'initiatives et d'ateliers conjoints, notamment – avec les principaux partenaires avec lesquels un protocole d'accord avait été signé à la trente-sixième session de la Commission, notamment l'Accord sur la conservation des cétacés de la mer Noire, de la Méditerranée et de la zone Atlantique adjacente (ACCOBAMS), la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution (Commission de la mer Noire), EUROFISH, le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM), MedPAN, le Conseil consultatif régional de la Méditerranée (CCR-MED) et le Plan d'action pour la Méditerranée du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE-PAM).

23. Un protocole d'accord a été signé en janvier 2013 entre la CGPM et le Mastère en Développement humain et sécurité alimentaire de l'université italienne «Roma Tre» pour mettre en place une base de travail efficace permettant d'assurer une cohérence maximale dans la recherche de l'objectif commun, qui est de renforcer le développement des ressources humaines et les capacités de recherche des pays en développement. Cette collaboration permettra d'échanger des idées et des compétences sur des thèmes d'intérêt commun.

24. Le Secrétariat a également participé à diverses réunions externes d'organisations ou entités partenaires, et à certaines réunions de l'ONU, de la FAO et organisées dans le cadre de projets régionaux. À certaines de ces réunions, la Commission était représentée par son Président ou son Vice-Président ou encore par le président d'un des comités. Faute de temps et de ressources, le Secrétariat a été de nouveau obligé de décliner les invitations à plusieurs autres réunions pertinentes pour les travaux de la Commission.

25. La liste des réunions susmentionnées figure à l'Annexe 1 du présent document.

Publications

26. Pendant la période intersessions, le Secrétariat a produit 35 documents techniques et administratifs: 20 documents de «littérature grise» disponibles sur le site Internet de la CGPM, 6 déjà publiés et 9 à paraître en 2012. La liste des publications figure à l'Annexe 2.

Technologies de l'information et systèmes d'information

27. Une infrastructure informatique permanente basée sur une configuration «cloud» et les plateformes logicielles SharePoint Online et Azure a été mise en place par le Secrétariat pour réaliser quatre objectifs: i) fournir des outils interactifs adaptés pour les réunions et les activités intersessions du CSC, des organes subsidiaires et du Programme-cadre; ii) fournir une solution intégrée permettant aux parties intéressées et à la CGPM de communiquer et de stocker des données en commun; iii) améliorer l'efficacité interne du travail du Secrétariat de la CGPM; et iv) renforcer le rapport coût-efficacité global de l'ancienne infrastructure informatique.

28. La première phase du déploiement de ce système a été achevée et les identifiants des utilisateurs ont été définis pour faciliter l'accès personnalisé aux outils disponibles en ligne. Les tâches suivantes ont été menées à bien: a) définition de bibliothèques de documents permettant d'archiver et de diffuser tous les contenus produits par la CGPM, pendant les réunions et les activités intersessions; b) création de différents portails pour héberger toutes les activités menées dans le cadre des groupes de travail techniques, des réunions statutaires, du Programme-cadre et les activités du Secrétariat de la CGPM; c) définition des fonctionnalités permettant de faciliter la communication des données et de vérifier leur conformité. Les sous-comités et les groupes de travail ont recommandé d'élargir l'utilisation de ces outils.

29. La deuxième phase du déploiement, actuellement en cours, comprend les tâches suivantes: a) migration des systèmes actuels vers les bases de données Azure; b) publication automatique des retours d'information et des contenus sur le site Internet public de la CGPM; c) élaboration de Wikis techniques pour aider les Membres à se conformer aux procédures de communication de données et d) conduite d'une étude pour évaluer la possibilité d'inclure des fonctionnalités de SIG (système d'information géographique).

30. De nouvelles améliorations ont également été apportées aux systèmes d'information SIPAM et des activités de gestion de données ont été conduites pour les procédures de communication de données liées à la Tâche 1 et aux registres des navires.

Autres questions

31. Plusieurs autres tâches directement coordonnées par le Secrétariat ne sont pas présentées en détail dans le présent document. Il s'agit par exemple du travail de liaison et de communication avec les représentations permanentes des Membres, les chefs de délégation et les points de contact, de la coordination, de la mise en forme, de la traduction et de la distribution des documents et des publications ainsi que de l'organisation des activités des quatre organes subsidiaires de la CGPM, notamment le CSC et le CAQ.

Questions liées à la gestion du siège de la CGPM et conséquences budgétaires

32. Depuis l'installation du Secrétariat de la CGPM au Palais Blumenstihl en 2011, un nombre considérable de travaux d'entretien et de dispositions avec la copropriété de ce Palais ont été jugés nécessaires. Parmi les actions menées à bien en 2012, on peut citer les travaux d'infrastructure visant à renforcer la sécurité, tels que l'installation d'un système de surveillance vidéo contrôlé à partir du Secrétariat et connecté à la salle de commande de la FAO, l'installation d'un système de refroidissement dans la salle technique, et l'acquisition d'équipements et de fournitures audiovisuels et informatiques.

État d'avancement de l'acceptation des amendements de 1997 à l'Accord portant création de la CGPM

33. À ce jour, 21 membres ont remis leurs instruments d'acceptation (Annexe 3). Les pays qui ne l'ont pas encore fait sont l'Égypte (qui a néanmoins versé sa contribution) et Israël. Dans le cas de la République arabe syrienne, le Secrétariat a reçu le 17 septembre 2010 une lettre de l'ambassade de Syrie à Rome lui notifiant que ce pays avait ratifié l'accord le 12 juillet 2009. Le Bureau juridique de la FAO a estimé que cette lettre ne pouvait pas être considérée comme une ratification officielle dans la mesure où le modèle standard spécifique à la procédure de ratification n'avait pas été utilisé. L'ambassade de Syrie en a été informée.

QUESTIONS FINANCIÈRES

34. En mai 2012, la Commission a adopté un budget annuel pour 2012 s'élevant à **1 805 027 USD**. Une «lettre d'appel de fonds» a été envoyée le 6 juin 2012 par les voies diplomatiques et directement aux Chefs de délégation de la CGPM.

35. La somme des contributions reçues en 2012 équivalait à **1 639 563 USD** (soit 90,83 pour cent du budget adopté), tel qu'indiqué à l'Annexe 4. Un montant de **93 047 USD** a également été versé (en février 2013) au titre des contributions non acquittées par la Grèce en 2010 et 2011. Au total, le montant des contributions et arriérés s'est élevé à **1 732 610 USD**. L'état des contributions 2012 peut donc être résumé comme suit:

- dix-huit membres ont remis leurs instruments d'acceptation et versé leurs contributions;
- un membre (République arabe syrienne) n'a ni remis les instruments d'acceptation officiels ni versé sa contribution;
- trois membres (Liban, Libye et Malte) ont remis leurs instruments d'acceptation, sans toutefois acquitter leur contribution;
- un membre (Égypte) n'a pas remis son instrument d'acceptation mais s'est acquitté de sa contribution.
- suite à son retrait de la Commission en 2007, la Serbie présente un montant non acquitté de **8 785,42 USD**¹;
- un membre (Israël) n'a ni remis son instrument d'acceptation (ni participé au vote pour la sélection du Secrétaire exécutif) ni payé sa contribution.

36. L'Annexe 4 met en évidence le solde négatif de l'Italie (5 598,38 USD), du Liban (14 142 USD), de la Libye (117 313,84 USD), de Malte (50 056 USD), de Monaco (77 767 USD), de la Serbie (8 785,42 USD) et de la République arabe syrienne (75 218 USD).

Paiement et utilisation des arriérés de contributions

37. Il convient de rappeler ce qui suit: i) en vertu de l'Article IV 3) «*toute dépense non réglée de l'année antérieure sera annulée, ou si l'engagement de dépense reste une charge à payer, elle sera transférée aux dépenses de l'année en cours*»; ii) l'Article V 1) prévoit que, «*dans l'attente des contributions annuelles, le Secrétariat est autorisé à financer les dépenses inscrites au budget au moyen du solde non engagé du budget autonome*»; iii) l'article V 3) stipule en outre qu' «*au 1^{er} janvier de l'année civile suivante, le solde non payé de ces contributions est considéré comme étant en retard d'une année*»; iv) à sa trentième session, la Commission a décidé d'utiliser les arriérés pour constituer un fonds de roulement qui servira de réserve au Secrétariat en cas de retard dans le versement des contributions; v) à sa trente et unième session, la Commission a autorisé le Secrétaire à réajuster les activités et dépenses selon qu'il conviendra pour honorer les obligations en cours jusqu'à la fin de 2007, en utilisant les arriérés si nécessaire²; vii) à sa trente-deuxième session³, la Commission a demandé au Secrétariat d'ajuster le budget de manière à inclure, entre autres, l'arabe comme langue de travail pour la session.

¹ En 2008, le Monténégro a exprimé le souhait, non officiel, de payer la contribution de la Serbie pour 2008. La Commission est invitée à prendre une décision sur cette question et à envisager la possibilité de passer par profits et pertes le montant de ces contributions non acquittées.

² Paragraphes 93 du rapport de la trentième et unième session.

³ Paragraphes 122 du rapport de la trentième-deuxième session.

Arriérés de contribution

38. Comme il apparaît à l'Annexe 4, le montant cumulé des arriérés de contribution⁴ pour les exercices financiers 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012 de la CGPM s'élevait au 31 décembre 2012 à **348 880,64 USD**. L'augmentation par rapport à l'année précédente résulte essentiellement du non-règlement de leurs contributions et/ou du montant intégral de leurs arriérés par le Liban, la Libye, Malte, Monaco, la Serbie et la République arabe syrienne.

Fonds de roulement

39. Compte tenu de ce qui précède et sur la base des données fournies directement par le système comptable de la FAO (sous Oracle), la CGPM a reçu de 2005 au 31 décembre 2012, au titre des contributions, un montant total s'élevant à **9 978 359 USD**⁵, pour un montant total de dépenses s'élevant à **9 975 050 USD**⁶. Le fonds de roulement (c'est-à-dire le fonds de réserve constitué par les arriérés réglés depuis 2005) présentait un solde positif de **3 309 USD** au 31 décembre 2012. Compte tenu des circonstances, il apparaît crucial d'augmenter le fonds de roulement pour couvrir les dépenses du Secrétariat jusqu'à l'approbation du nouveau budget. Par conséquent, il convient de rappeler que les membres doivent verser leurs contributions dans les 30 jours suivant l'approbation du budget et veiller à payer en priorité leurs arriérés, le cas échéant.

Dépenses budgétaires au titre du budget autonome en 2012

40. En 2012, l'activité comptable a continué à être assurée par le système comptable central de la FAO (sous Oracle), en complément du système de suivi budgétaire du Secrétariat qui permet de suivre en parallèle les crédits budgétaires, les prévisions, les engagements et les dépenses pour chaque chapitre du budget.

41. Le Tableau 1 fournit une vue d'ensemble des états financiers du budget autonome, c'est-à-dire les dépenses totales au 31 décembre 2012, et met en évidence un solde négatif entre les recettes et le budget adopté (**72 717 USD**) ainsi qu'un solde négatif entre les recettes et les dépenses (qui s'élève à **41 539 USD**). En revanche, le solde entre le budget adopté et les dépenses était positif (soit un montant total de **30 878 USD**).

⁴ À l'exclusion d'Israël.

⁵ Ce montant comprend les contributions reçues, soit un total de 9 964 770 USD, ainsi que les intérêts perçus, qui s'élevaient à 31 835 USD, moins le virement de 18 245 USD pour un autre projet (TEMP/GLO/681/MUL), comme convenu par la Commission à sa trente-cinquième session.

⁶ Le montant de 108 175 USD dépensé au titre des coûts de fonctionnement de la CGPM (couverts par le gouvernement italien et le Programme ordinaire de la FAO) n'est pas compris dans le montant total.

TABLEAU 1: Situation financière en dollars des États-Unis (au 31 décembre 2012)

Contributions reçues en 2012	1 639 563
Total des recettes 2012 (contributions et arriérés)⁷	1 732 610
Budget autonome adopté pour 2012	1 805 027
Ressources extrabudgétaires pour 2012⁸	1 161 297
Total des ressources	2 966 324
Total des dépenses 2012	1 774 149
Solde: recettes vs budget adopté	- 72 417
Solde: recettes vs dépenses	- 41 539
Solde: budget adopté vs dépenses	30 878

42. La situation financière des principaux chapitres du budget est présentée à l'Annexe 5 en suivant la ventilation standard FAO/Oracle des fonds fiduciaires par rubrique budgétaire. Ils peuvent se classer en trois grandes catégories: i) salaires du personnel du Secrétariat (**61,40 pour cent du budget autonome approuvé/39 pour cent du total des ressources**); ii) activités (**environ 30 pour cent du budget autonome approuvé/18 pour cent du total des ressources**); iii) dépenses diverses (1 pour cent du budget autonome) et coûts des services de la FAO (4,5 pour cent). Les dépenses engagées au titre de chaque chapitre du budget et des rubriques budgétaires correspondantes sont expliquées de manière plus détaillée dans la note explicative concernant les dépenses inscrites au budget présentée à l'Annexe 6.

Situation des ressources extrabudgétaires de la CGPM au titre du Programme-cadre

43. À sa trente et unième session, la Commission a exprimé le souhait que les ressources extrabudgétaires (c'est-à-dire provenant de la contribution volontaire de certains Membres) figurent aussi dans l'exposé de la situation financière. La situation est la suivante:

Activités achevées récemment:

⁷ Les contributions et arriérés de la Grèce reçus en février 2013 sont comptabilisés en 2012.

⁸ Total des dépenses pour les projets subsidiaires et total des accords signés

Projets de coopération de la Commission européenne à l'appui des Groupes de travail du CAQ sur le développement durable de l'aquaculture (InDAM, Phase 2) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed, Phase 2)

44. L'accord visant à lancer SHoCMed, Phase 2, signé en septembre 2010 par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM, s'est achevé en décembre 2011. Le rapport financier final de cet accord soumis en 2012 indiquait une contribution de 48 925,47 euros (environ **68 324 USD**) du donateur, soit 30 pour cent des dépenses autorisées pour le projet.

45. L'accord visant à lancer InDAM phase 2, signé en novembre 2010 par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM, s'est achevé en décembre 2011. Le rapport financier final de cet accord soumis en 2012 indiquait une contribution totale de 81 211,07 euros (environ **107 628 USD**), soit 50 pour cent des dépenses autorisées pour le projet.

Projet de coopération de la Commission européenne à l'appui de l'évaluation des stocks de certaines espèces d'élastranchés dans la zone de compétence de la CGPM

46. L'accord signé le 28 octobre 2011 par la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM visant à lancer un projet sur l'évaluation des stocks de certaines espèces d'élastranchés dans la zone de compétence de la CGPM s'est achevé en octobre 2012. La contribution totale reçue de la Commission européenne s'est élevée à 55 663,68 euros (environ **75 836,30 USD**), soit 90 pour cent des dépenses autorisées pour le projet.

Projet de coopération de l'Italie à l'appui des activités de la CGPM: «Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée» (SIPAM)

47. Le projet sur le Système d'information pour la promotion de l'aquaculture en Méditerranée, financé par le Ministère italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières moyennant une contribution totale de 30 000 euros (**39 498 USD**), a été lancé le 12 octobre 2011 et s'est terminé en février 2012 avec l'organisation de la treizième session du SIPAM.

Activités en cours:

Projet de coopération de l'Italie à l'appui des activités de la CGPM: «Renforcer la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire» (LaMed)

48. Le projet sur le renforcement de la coopération en matière de gestion des pêches et de l'aquaculture en Méditerranée et en mer Noire (LaMed), financé par le Ministère italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières moyennant une contribution totale de 300 000 euros, a été lancé le 1^{er} septembre 2010 et a été prolongé jusqu'au 31 avril 2013. Il comporte deux volets: 1): «Lois et règlements relatifs à la pêche en Méditerranée et en mer Noire (LaMed-1)» et 2): «Gestion des lagunes côtières en Méditerranée: interactions entre l'aquaculture et la pêche de capture (LaMed-2)». Un montant de **99 863 USD** a été dépensé en 2012 pour diverses réunions d'experts convoquées pendant l'année et de prestations de conseil concernant les deux volets.

Projet de coopération de la Commission européenne à l'appui de l'établissement d'un système satellitaire de surveillance des unités de pêche dans la zone de compétence de la CGPM

49. La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM ont signé en octobre 2011 un accord visant à lancer un projet sur l'établissement d'un système satellitaire de surveillance des unités de pêche dans la zone de compétence de la CGPM. Cet accord, qui prévoit une contribution de 120 000 euros (environ **164 159 USD**), soit 90 pour cent des dépenses

autorisées pour le projet, a été prolongé jusqu'au 8 juillet 2013. Un montant de **60 723 USD** a été dépensé en 2012 pour des prestations de conseil et des voyages de service.

Projets de coopération de la Commission européenne à l'appui des Groupes de travail du CAQ sur le développement durable de l'aquaculture (InDAM, Phase 3) et sur la sélection des sites et la capacité de charge (SHoCMed, Phase 3)

50. La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM ont signé en novembre 2012 un accord visant à lancer SHoCMed, Phase 3. Aux termes de cet accord, La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne versera une contribution totale de 63 005,10 euros (environ **81 825 USD**), soit 30 pour cent des dépenses autorisées pour le projet. Aucune dépense n'a été enregistrée en 2012.

51. La Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM ont signé en novembre 2012 un accord visant à lancer InDAM Phase 3. La Commission recevra une contribution totale de 100 842,50 USD (environ **130 964 USD**) de la part du donateur, soit 50 pour cent des dépenses autorisées pour le projet. Aucune dépense n'a été enregistrée en 2012.

Amélioration et modernisation de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée

52. La première phase des activités du Programme-cadre stratégique de la CGPM visant à soutenir l'amélioration et la modernisation de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée, dont l'objectif était d'aider la Commission à identifier les améliorations nécessaires à apporter à l'Accord portant création de la CGPM ainsi qu'aux règlements procéduraux et financiers qui y sont associés, a été lancée en décembre 2011 et s'est achevée en mai 2012. Elle a bénéficié d'une contribution totale de 135 000 euros (**177 644 USD**) versée par le Ministère italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières. Un montant de **177 577 USD** a été dépensé entre septembre 2011 et mai 2012 pour la création d'une plateforme électronique en ligne, l'organisation d'une réunion technique d'experts chargés de traiter les questions pertinentes dans le cadre des principaux comités de la CGPM (CSC et CAQ), quatre consultations sous-régionales pour la Méditerranée centrale et occidentale, la Méditerranée orientale et la mer Noire et une réunion de validation qui a débouché sur des recommandations adressées à la Commission pour sa trente-septième session.

53. En outre, le Gouvernement français a contribué à hauteur de 30 000 euros à des activités qui seront menées en 2013, et le Gouvernement italien, par l'intermédiaire du Ministère italien des politiques agricoles, alimentaires et forestières, s'est engagé à verser 30 000 euros pour appuyer la phase de démarrage du Programme-cadre de la CGPM (2013-2018) et 40 000 euros pour la fourniture d'un appui renforcé aux travaux du Groupe de travail pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel au niveau sous-régional (système de surveillance des navires par satellite et mesures de contrôle). Il s'agit d'activités qui seront menées en 2013.

Projet de coopération de la Commission européenne visant à contribuer aux travaux du Groupe de travail pour la modernisation du cadre juridique et institutionnel de la CGPM en vue de renforcer les cadres de collecte et de communication de données relatives aux pêches relevant de la zone de compétence de la CGPM et de favoriser l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels

54. Un premier accord pour lancer le projet de «Fourniture d'un appui aux travaux du Groupe de travail dans le but de: A) renforcer les cadres de collecte et de communication de données relatives aux pêches relevant de la zone de compétence de la CGPM et B) favoriser l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels» a été signé en 2012 entre la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM. La Commission recevra une contribution totale de 300 000 euros (environ **388 601 euros**) de la part du donateur, soit 90 pour

cent des dépenses autorisées pour le projet. Une somme de **31 260 USD** a été dépensée en décembre 2012 pour cette phase initiale.

55. Un deuxième accord pour lancer le projet «*Fourniture d'un appui renforcé aux travaux du Groupe de travail dans le but de: A) renforcer les cadres de collecte et de communication de données relatives aux pêches relevant de la zone de compétence de la CGPM et B) favoriser l'application des directives de la CGPM sur les plans de gestion pluriannuels*» a été signé en décembre 2012 entre la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne et la CGPM. La Commission recevra une contribution totale de 200 000 euros (environ **258 469 USD**) de la part du donateur, soit 90 pour cent des dépenses autorisées pour le projet. Aucune dépense n'a été enregistrée en 2012.

Coopération méditerranéenne entre le Ministère de l'environnement et la CGPM pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines

Le Ministère de l'environnement et la CGPM ont signé un accord pour une «*Coopération méditerranéenne pour l'utilisation durable des ressources biologiques marines et un outil d'appui pour la mise en œuvre de la directive-cadre européenne «stratégie pour le milieu marin et l'initiative ECAP*» en décembre 2012. Le ministère contribuera à hauteur de 250 000 USD, soit 76,92 pour cent des dépenses autorisées pour le projet au cours de 2013.

Contributions extrabudgétaires de la FAO et de l'Italie aux dépenses de fonctionnement du siège de la CGPM

56. Rappelons que le Directeur général de la FAO avait accepté que l'Organisation verse à titre volontaire une contribution de 46 000 euros par an (environ **62 500 USD**) pour couvrir des coûts d'exploitations spécifiques (eau, électricité, etc.) tandis que le pays hôte, à savoir l'Italie, s'était engagé à payer 100 000 euros par an, ce qui correspondait au reste de l'estimation totale de ces coûts. À cet égard, la CGPM a reçu une contribution de **62 500 USD** de la part de la FAO pour 2012. En outre, un montant de **45 675 USD** a été dépensé au titre de la contribution versée par l'Italie, pour acheter des fournitures et du matériel pour les nouveaux locaux, renforcer les systèmes de sécurité et couvrir les travaux d'entretien et initiaux, ainsi que les coûts d'exploitation, pour un total de **108 175 USD**.

MESURES PROPOSÉES À LA COMMISSION

57. La Commission est invitée à examiner le rapport administratif et fournir des indications générales, en particulier sur le renforcement du personnel par rapport au budget autonome et, ce faisant, à évaluer les contributions versées par les Membres, en portant une attention spéciale à la situation et à l'utilisation des arriérés ainsi qu'à la situation du budget autonome en 2012.

Liste des réunions

1. Activités ordinaires (réunions intersessions–budget autonome)

Comité scientifique consultatif (CSC)

- Comité scientifique consultatif (CSC) – quinzième session Italie, 8-11 avril 2013.
- Deuxième réunion du Groupe de travail sur la mer Noire (WGBS). Bulgarie, 24-26 avril 2013.
- Treizième session du Sous-Comité de l'environnement et des écosystèmes marins (SCEEM). Italie, 18-20 février 2013.
- Treizième session du Sous-Comité des statistiques et de l'information (SCSI). Italie, 18-20 février 2013.
- Treizième session du Sous-Comité des sciences économiques et sociales (SCSES). Italie, 18-20 février 2013.
- Quatorzième session du Sous-Comité de l'évaluation des stocks (SCES). Italie, 18-20 février 2013.
- Groupe de travail sur l'évaluation des stocks d'espèces démersales. Croatie, 5-9 novembre 2012.
- Groupe de travail sur l'évaluation des stocks de petits pélagiques. Croatie, 5-9 novembre 2012.
- Atelier sur les engins, la technologie et la sélectivité de la pêche en Méditerranée – en collaboration avec CopeMed. Maroc, 26-30 novembre 2012.
- Atelier sur la détermination de l'âge des élasmobranches dans la zone de compétence de la CGPM. Turquie, 8-12 octobre 2012.

Comité de l'aquaculture (CAQ)

- Comité de l'aquaculture (CAQ) – huitième session. France, 13-15 mars 2013.
- Réunion du Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire sur la diversification des espèces aquacoles en mer Noire. Turquie, 21-22 février 2013.
- Atelier de formation sur la sélection des sites, les zones affectées à l'aquaculture et la gestion des sites pour l'aquaculture marine en zone côtière (Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge - SHoCMed). Turquie, 18-21 février 2013.
- Réunion sur le programme de suivi environnemental ayant trait aux activités aquacoles marines en Méditerranée et en mer Noire Maroc, 7-8 février 2013.
- Atelier de formation sur la sélection des sites, les zones affectées à l'aquaculture et la gestion des sites pour l'aquaculture marine en zone côtière (Groupe de travail sur la sélection des sites et la capacité de charge - SHoCMed). Maroc, 4-7 février 2013.

2. Activités de l'Équipe spéciale et du Programme cadre (fonds extrabudgétaires)

- Deuxième réunion de validation de l'Équipe spéciale. Croatie, 10-11 mai 2013.
- Atelier sous-régional sur la collecte de données pour la mer Noire. Bulgarie, 22-24 avril 2013.
- Atelier sous-régional sur la collecte de données pour la Méditerranée occidentale, centrale et orientale. Italie, 25-27 mars 2013.
- Atelier sous-régional sur la collecte de données et la faisabilité de l'application de plans de gestion pluriannuels dans l'Adriatique. Croatie, 20-22 mars 2013.
- Atelier sur la pêche INDNR, dont les mesures de SCS et les flottilles, en mer Noire. Turquie, 25-27 février 2013.

3. Coopération avec les Membres et les organisations de partenaires

- Réunion de haut niveau avec le gouvernement monégasque sur la collaboration stratégique et le premier Programme cadre de la CGPM. Monaco, 6 mai 2013
- Réunion de coordination avec la Commission européenne. Belgique, 16 avril 2013
- Réunion avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) sur l'élaboration d'un protocole d'accord et la collaboration entre les deux organisations. Italie, 31 janvier– 1^{er} février 2013
- Réunion avec le Marine Stewardship Council (MSC) pour favoriser une coopération commune. Italie, 9 juillet 2012 et 12 avril 2013
- Réunion de haut niveau avec le gouvernement français sur la collaboration stratégique et le premier Programme cadre de la CGPM. France, 16 novembre 2012
- Réunion à haut niveau avec Mme Maria Damanaki, Commissaire de l'UE aux affaires maritimes et à la pêche, et une délégation de l'UE. Italie, 8 novembre 2012
- Réunion à haut niveau avec M. George Pullicino, Ministre des ressources et des affaires rurales de Malte. Italie, 20 octobre 2012

Par ailleurs, la CGPM a accueilli un certain nombre de réunions externes dans son siège, situé au Palais Blumenstihl, dont une réunion du Bureau de la communication et des relations extérieures (FAO), de l'UE et d'autres.

4. Réunions où la CGPM était représentée en 2013

- Comité de coordination MedSudMed. Malte, 25-27 avril 2013
- CCR-MED – Groupe de travail 3. Athènes (Grèce), 22-23 avril 2013 (avec la participation de la présidence du CSC)
- Réunion de coordination ACCOBAMS, projet sur les cétacés et d'autres espèces menacées. Maroc, 3-4 avril 2013
- Comité de coordination EastMed. Italie, 4-5 avril 2013
- Comité de coordination AdriaMed. Croatie, 18-19 mars 2013
- Salon Halieutis 2013. Maroc, 13-17 février 2013
- Groupe de la correspondance PNUE/PAM sur le bon état écologique et les objectifs de l'approche écosystémique (ECAP), et étude de cas pour l'approche écosystémique des pêches. Italie, 7-8 février 2013

5. Réunions où la CGPM était représentée en 2012

- Première réunion du Comité directeur sur la base de données régionale pour la Méditerranée et la mer Noire ((Med&BS-RDB)) au sein de l'EU-DCF. Siège de la CGPM, Rome (Italie), 29-30 novembre 2012
- Forum sur les aires marines protégées en Méditerranée. Turquie, 25-28 novembre 2012
- Impacts de l'acidification des océans sur l'économie et l'industrie dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Monaco, 11-14 novembre 2012
- Assemblée générale du Conseil consultatif régional de la Méditerranée (CCR-MED). Rome (Italie), 5-6 novembre 2012
- Journée de la mer Noire 2012. Batumi (Géorgie), 31 octobre 2012
- Comité scientifique, technique et économique de la pêche (CSTEP) – Groupe de travail d'experts et Groupe de travail ad hoc sur la mer Noire -- sur l'évaluation des stocks de la mer Noire. Ispra (Italie), 8-12 octobre 2012

6. Exemples de réunions où la CGPM n'était pas représentée

- Comité de coordination CopeMed. Espagne, mars 2013
- Commission de la mer Noire, vingt-huitième réunion ordinaire. Turquie, novembre 2012
- Négociations des Nations Unies pour les résolutions annuelles de l'Assemblée générale sur le droit de la mer. États-Unis, novembre 2012
- COMFISH, Atelier sur la communication avec les parties prenantes. Bulgarie, novembre 2012
- Conférence conjointe EMECS 10 - MEDCOAST 2013, Congrès mondial sur la gestion intégrée des zones côtières: Leçons apprises pour relever les nouveaux défis. Turquie, novembre 2012
- ICES/COEXIST «Lignes directrices pour des bonnes pratiques concernant l'aménagement de l'espace marin pour intégrer les pêches, l'aquaculture et d'autres utilisations de la zone côtière». Norvège, septembre 2012
- CAC Fish - Comité consultatif technique. Ukraine, septembre 2012
- MARA, Atelier international sur la mariculture en haute mer. Turquie, octobre 2012
- MEDCOAST, neuvième atelier international de formation à l'aménagement intégré des zones côtières en Méditerranée et mer Noire. Turquie, octobre 2012
- ICCAT, réunion du Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques. Espagne, octobre 2012
- Conférence mondiale sur l'aquaculture. Prague (République tchèque), septembre 2012

Liste des publications

1. *Littérature grise disponible en ligne:*

- Rapports de réunion des organes subsidiaires du CSC (10 documents)
- Rapports de réunion du CAQ (5 documents)
- Autres rapports (5 documents)

2. *Documents publiés:*

- Rapport de la trente-sixième session de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée. Marrakech (Maroc), 14–19 mai 2012. Rapport de la CGPM, n° 36. FAO, Rome, 2012 (disponible en arabe, anglais, français).
- Elasmobranchs of the Mediterranean and Black sea: status, ecology and biology. Analyse bibliographique. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. No. 91. FAO, Rome, 2012. (Bradai M.N., Saidi B. et Enajjar S.)
- Review of jellyfish blooms in the Mediterranean and Black Sea. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée No. 92 FAO, Rome, 2013. (Boero F.)
- Indicators for sustainable aquaculture in Mediterranean and Black Sea countries. Guide for the use of indicators to monitor sustainable development of aquaculture. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée No. 93 FAO, Rome, 2013 (Fezzardi D. et al., 2013)

3. *Documents à paraître en 2013:*

- Rapport de la quatorzième session du Comité scientifique consultatif (CSC), siège de la FAO, Rome (Italie), 8–11 avril 2013. Rapport sur les pêches n° R1042 (Bi). FAO, Rome, 2013.
- Rapport de la huitième session du Comité de l'aquaculture, (CAQ), Paris, France, 8–10 mars 2011. Rapport sur les pêches n° R1043 (Bi), Rome.
- Status of alien species in the Black and Mediterranean Seas. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. No. 87 (Öztürk, B.).
- Age determination of elasmobranchs, with special reference to Mediterranean species: A technical manual, Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée No. 94. FAO, Rome, 2013 (Campana S.).
- Mediterranean coastal lagoons: sustainable management and interactions among aquaculture, capture fisheries and environment. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. (Cataudella S., Crosetti D. and Massa F., eds.)
- Site selection and carrying capacity in the Mediterranean marine aquaculture: key issues. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. N° XXX (Borg J.A., Crosetti D. et Massa F., eds).
- Establishment of allocated zones for aquaculture (AZA). Guide for establishing coastal zones dedicated to aquaculture in the Mediterranean countries. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. (Macias J.C. et al.)
- Fisheries legislation of GFCM Mediterranean and Black Sea Members. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. (Scovazzi T., Samier C.)

- Review of the Black Sea Fisheries. Studies and Reviews. Commission générale des pêches pour la Méditerranée. (Colloca F., Coppola R.)
- Projet de recueil des décisions de la CGPM (par le Secrétariat de la CGPM).

ANNEXE 3

**État d'avancement de l'acceptation de l'Accord portant création de la CGPM,
tel que modifié en 1997**

Membres	Acceptation
Albanie	10 octobre 2003
Algérie	26 avril 2005
Bulgarie	29 novembre 2006
Croatie	28 novembre 2003
Chypre	3 août 2000
Égypte	-
Union européenne	27 juillet 2000
France	30 octobre 2002
Grèce	29 août 2002
Italie	23 août 2000
Israël	-
Japon	30 juillet 2004
Liban	4 mars 2005
Libye	23 décembre 2003
Malte	23 décembre 1999
Monaco	12 juin 2001
Maroc	24 juillet 2006
Roumanie	1 octobre 2003
Monténégro	31 janvier 2008
Slovénie	29 avril 2004
Espagne	15 février 2002
République arabe syrienne*	-
Tunisie	30 juin 2003
Turquie	5 juin 2000

*Voir paragraphe 33 du présent document.

ANNEXE 4

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012⁹

Membres de la CGPM	Non acquittée jusqu'en 2011	Contribution due en 2012	Contribution reçue en 2012	Arriérés reçus en 2012	Somme totale reçue en 2012	Non acquittée jusqu'en 2012
ALBANIE	0,00	16 103,00	16 103,00		16 103,00	0,00
ALGÉRIE	0,00	63 180,00	63 180,00		63 180,00	0,00
BULGARIE	0,00	12 060,00	12 060,00		12 060,00	0,00
CROATIE	0,00	75 306,00	75 306,00		75 306,00	0,00
CHYPRE	0,00	49 965,00	49 965,00		49 965,00	0,00
ÉGYPTE	0,00	70 470,00	70 470,00		70 470,00	0,00
COMMISSION EUROPÉENNE	0,00	572 810,00	572 810,00		572 810,00	0,00
FRANCE	0,00	92 083,00	92 083,00		92 083,00	0,00
GRÈCE ¹⁰	93 047,00	49 965,00	49 965,00	93 047,00	143 012,00	0,00
ISRAËL						
ITALIE ¹¹	-1 672,20	92 083,00	84 814,82		84 814,42	5 598,38
JAPON	0,00	92 251,00	92 251,00		92 251,00	0,00
LIBAN	0,00	14 142,00				14 142,00
LIBYE	43 555,84	73 758,00				117 313,84
MALTE	91,00	49 965,00				50 056,00
MONACO	77 767,00	7 848,00	7 848,00			77 767,00
MONTÉNÉGRO ¹²	-5 919,60	8 531,00	2 611,40		2 611,40	0,00
MAROC	00,00	30 426,00	30 426,00		30 426,00	0,00
ROUMANIE	00,00	12 060,00	12 060,00		12 060,00	0,00
SERBIE ¹³	8 785,42					8 785,42
SLOVÉNIE	0,00	49 965,00	49 965,00		49 965,00	0,00
ESPAGNE	0,00	92 083,00	92 083,00		92 083,00	0,00
SYRIE	61 005,00	14 213,00				75 218,00
TUNISIE ¹⁴	-198,70	68 796,00	68 597,30		68 597,30	0,00
TURQUIE	0,00	196 964,00	196 964,00		196 964,00	0,00
TOTAL	276 460,76	1 805 027	1 639 562,52	93 047,00	1 732 609,52	348 880,64

⁹ Contributions reçues jusqu'en février 2013 et comptabilisées en 2012, à l'exclusion d'Israël.

¹⁰ Contribution reçue en février 2013.

¹¹ La contribution reçue d'Italie en 2011 dépassait de 1 672 USD le montant dû.

¹² Une contribution partielle a été reçue du Monténégro en septembre 2011

¹³ Contribution non acquittée par la Serbie suite à son retrait en 2008.

¹⁴ La contribution reçue de la Tunisie en 2011 dépassait de 198,70 USD le montant dû.

ANNEXE 5

Situation des recettes et des dépenses au 31 décembre 2012

Budget autonome	Budget adopté en 2012	Budget basé sur les recettes (*)	Dépenses 2012	Solde (dépenses vs budget adopté)	Solde (dépenses vs budget basé sur les recettes)
ADMINISTRATION					
Secrétaire exécutif (D-1)	245 000		256 461	11 461	
Secrétaire exécutif adjoint (P-5)	0		0	0	
Expert en aquaculture (P-5)	238 000		237 279	-721	
Spécialiste des ressources halieutiques– (5 mois)	80 000		90 164	10 164	
Spécialiste des informations sur la pêche– (P-2)	135 000		156 498	21 498	
Spécialiste de la conformité des données– (P-2)	115 000		123 199	8 199	
Rédacteur/traducteur scientifique– (P-2), trois mois	35 000		31 404	-3 506	
Sous-total salaire des cadres	848 000		895 006	47 006	
Programmeur/Analyste fonctionnel (G-5)	90 000		90 516	516	
Secrétaire bilingue (G-5)	102 000		99 048	-2 952	
Assistant administratif (G-3)	68 000		69 280	1 280	
Sous-total salaires des services généraux	260 000		258 844	-1 156	
Total Administration	1 108 000		1 153 850	-45 850	
ACTIVITÉS					
Ressources humaines temporaires (agents de sécurité, auxiliaire de bureau, heures supplémentaires)	100 000		98 967	-1 033	
Consultants (rédacteur, modérateurs des groupes de travail, Équipe spéciale/Programme cadre stratégique)	52 197		48 714	-3 483	
Voyages (dont interprètes et Équipe spéciale/Programme cadre stratégique)	220 000		210 944	-9 056	
Facturation interne (dont interprétation)	160 000		152 569	-7 431	
Formation	15 000		1 045	-13 955	
Matériel	10, 000		7 118	-2 882	
Dépenses de fonctionnement et frais généraux	25 000		15 935	-8 306	
Contrats (dont publications)	20 000		4 591	-15 409	
Total activités	602 197		540 643	-61 554	
BUDGET AUTONOME	1 710 197		1 694 493	15 704	
Divers (1%)	17 102		3 257	-13 845	
Coûts des services de la FAO (4,5%)	77 728		76 399	-1 329	
TOTAL BUDGET AUTONOME	1 805 027	1 639 563	1 774 149**	-30 879	-41 539

(*) L'ajustement du budget basé sur les recettes n'a été appliqué qu'au sous-chapitre relatif aux activités

(**) Le total des dépenses de la Commission est égal à la somme des dépenses imputables au budget autonome de la CGPM (1 774 149 USD) et des dépenses de fonctionnement de la Commission couvertes par le gouvernement italien et la FAO (108 175 USD). Il s'élève à 1 882 323 USD.

ANNEXE 6

Note explicative concernant les dépenses inscrites au budget, par chapitre

On trouvera ci-après des explications sur les dépenses enregistrées pour l'exercice financier 2012 liées au budget adopté à la trente-sixième session, tel qu'ajusté compte tenu des modifications décidées par la Commission et de l'application du facteur de répartition correspondant pour chaque rubrique budgétaire (voir annexe 5). Les remarques au sujet des opérations et de la situation financière, par chapitre, reposent sur l'annexe 5, qui présente les recettes et les dépenses selon la ventilation standard des rubriques budgétaires sous Oracle/FAO. Les dépenses totales comprennent les paiements réglés au 31 décembre 2012, y compris les dépenses liées à l'organisation de la quatorzième session du CSC, tenue à Sophia, et de la trente-sixième session de la CGPM, tenue à Marrakech. D'autres dépenses (par exemple les salaires et les dépenses) engagées à compter de janvier 2013 ne sont pas comptabilisées car elles relèvent de l'exercice 2013.

Chapitre 1: Administration

Ce chapitre couvre la rémunération du personnel du Secrétariat, y compris certains frais généraux et les indemnités et prestations (assurance maladie, retraite, indemnités pour enfant à charge, etc.) et est soumis aux variations (à la hausse ou à la baisse) de l'indice d'ajustement (coût de la vie à Rome), qu'il est difficile de prévoir avec exactitude dans le projet de budget. Lorsque le budget adopté est ajusté compte tenu des recettes effectives, les rubriques budgétaires correspondant aux traitements restent inchangées du fait que les dépenses correspondantes sont incompressibles.

Personnel du cadre organique. Le premier sous-chapitre correspond aux dépenses des six fonctionnaires de la catégorie du cadre organique et rangs supérieurs (Secrétaire exécutif adjoint, expert en aquaculture, spécialiste des ressources halieutiques¹⁵, spécialiste des informations sur la pêche, responsable de l'application des mesures et rédacteur/traducteur technique¹⁶). Par rapport au budget adopté (voir annexe 5), les dépenses afférentes au traitement des fonctionnaires du cadre organique ont enregistré un solde négatif de **47 006 USD**, qui s'explique essentiellement par les variations susmentionnées.

Personnel administratif. Ce sous-chapitre a trait aux dépenses afférentes au personnel du Secrétariat qui appartient aux services généraux (montant prévisionnel pour un programmeur/analyste systèmes, un auxiliaire administratif et un assistant administratif/financier). Cette rubrique budgétaire n'a pas été utilisée en totalité car le poste d'assistant administratif (G-5) a été promu au rang d'adjoint au programme en janvier 2013 au lieu d'octobre 2012. Ce chapitre budgétaire a donc présenté un solde positif de **1 156 USD**.

Chapitre 2: Activités

Ressources humaines temporaires Les crédits budgétaires affectés au personnel temporaire et aux heures supplémentaires, dont le solde est positif de **1 033 USD**, ont principalement servi à financer du personnel temporaire (agents de sécurité), des stagiaires et des heures supplémentaires. Ces dépenses étaient nécessaires pour assurer la sécurité des locaux de la CGPM, appuyer les activités de logistique liées à la préparation des réunions des organes statutaires (réunions des sous-comités et réunions de coordination du CSC, quatorzième session du CSC, et trente-sixième session de la CGPM), ainsi que des tâches administratives.

¹⁵ 5 mois

¹⁶ 3 mois

Consultants: Ce sous-chapitre, qui a enregistré un solde légèrement positif de **3 483 USD**, couvre les honoraires des consultants, à savoir les spécialistes sous contrat (formulation des projets et vérification de la qualité des données statistiques, etc.), les modérateurs et les spécialistes des ressources engagés pour les réunions, ainsi que l'appui technique fourni dans le contexte de l'Équipe spéciale de la CGPM et du Programme cadre stratégique.

Voyages: Ce sous-chapitre couvre tous les frais de voyage (billets et indemnités journalières de subsistance), notamment ceux des membres du bureau de la CGPM, du personnel du Secrétariat, des coordinateurs, des interprètes, des consultants, de certains experts nationaux et de spécialistes engagés pour des activités de l'Équipe spéciale et du Programme stratégique de la CGPM, les réunions techniques des organes subsidiaires du CSC et du CAQ, la quatorzième session du CSC et la trente-sixième session de la CGPM. Le solde total des dépenses de cette rubrique était négatif de **9 056 USD**.

Facturation interne: Cette rubrique budgétaire a trait aux coûts afférents aux interprètes (hors voyage et indemnités journalières de subsistance) présents à la quatorzième session du CSC, et à la trente-cinquième session de la CGPM, ainsi qu'à la traduction et à l'impression en interne des documents de session. Elle couvre aussi la traduction officielle ainsi que le déploiement et le prêt d'équipements pour les réunions techniques, comme indiqué plus haut. Le solde positif (**7 431 USD**) est imputable au recrutement d'interprètes locaux pour la quatorzième session du CSC ainsi qu'aux tarifs légèrement réduits appliqués par le Groupe de l'interprétation de la FAO.

Formation: La formation en langues et en technologies de l'information du personnel du Secrétariat programmée pour 2012 a été partiellement dispensée sous la forme de cours individuels ou collectifs. Le solde de cette rubrique budgétaire a été positif de **13 955 USD** du fait des engagements professionnels accrus du Secrétariat et de la difficulté d'organiser une formation ad hoc au Palais Blumenstihl.

Matériel: Ce sous-chapitre comprend les rubriques budgétaires relatives à l'achat de matériel durable et non durable. Parmi les dépenses qui s'y rapportent figure l'achat de divers articles (par exemple, drapeaux et plaques aux noms des pays) pour les réunions, d'équipements de sécurité, de logiciels spécialisés et de bibliothèques de développement pour l'analyse et la présentation des données, ainsi que d'ordinateurs de bureau et portables. Le solde de ce sous-chapitre a été positif de **2 882 USD**.

Dépenses de fonctionnement, frais généraux et dépenses diverses: Ce sous-chapitre couvre le coût de deux serveurs destinés à héberger des applications et des bases de données informatiques de la CGPM ainsi que la location d'équipements (microphones et écouteurs) pour les réunions qui sont tenues au siège de la CGPM. Les factures téléphoniques (téléphones terrestres et mobiles) ont été imputées à la FAO jusqu'en août 2012. Depuis, elles sont couvertes par le budget autonome de la CGPM (la facturation est prévue en 2013). Les frais généraux et les dépenses diverses englobent notamment les dépenses d'appui à l'organisation des réunions des organes subsidiaires du CSC et les imprévus, y compris l'envoi de documents de réunion par la valise diplomatique et par DHL ainsi que l'expédition de la correspondance officielle (par exemple les lettres d'appel de fonds, les lettres d'invitation aux réunions des organes statutaires, les lettres circulaires de la CGPM, etc.), l'achat de fournitures de bureau, les coûts de la location des photocopieurs, le transport de biens au siège de la CGPM, etc. Le solde positif de **8 306 USD** est dû aux crédits reçus de factures qui ont été ensuite imputées à d'autres sources de financement.

Contrats (dont publications scientifiques). Les dépenses liées à la préparation de la brochure consacrée au soixantième anniversaire de la CGPM, à la version interactive du recueil des décisions de la CGPM et à la traduction/révision de documents en arabe sont comprises dans le présent sous-chapitre, qui affiche un solde positif de **15 409 USD**.

Le solde global (dépenses vs budget adopté) figurant à l'Annexe 5 montre que les dépenses excédentaires au titre de l'**Administration** (pour un montant de **45 850 USD**) ont été compensées par les économies réalisées au niveau des **Activités** (pour un montant de **61 554 USD**).

Chapitre 3: Dépenses d'appui de la FAO

Divers: Cette rubrique budgétaire (1 pour cent du budget disponible total), qui concerne les frais de représentation et dépenses diverses, a enregistré un solde positif de **13 845 USD**.

Coûts des services de la FAO Les dépenses d'appui de la FAO ont été calculées au taux de 4,5 pour cent du budget initial pour 2012, conformément à l'Article III.5 du Règlement financier de la CGPM, et ont enregistré un solde excédentaire de **1 329 USD** dû au fait que la contribution n'a pas été reçue intégralement.

Enfin, notons que la colonne « solde » de l'Annexe 5 doit s'entendre «avant révision du budget» (c'est-à-dire compensation entre les rubriques excédentaires et déficitaires) car l'objectif de cette présentation est de mettre en évidence les rubriques budgétaires dont l'allocation initiale était insuffisante et d'indiquer ainsi où il convient d'envisager des augmentations dans le projet de budget pour 2013 (document CAF. IV/2013/9).